

désirée par le Souverain Pontife; en second lieu, les soussignés sont satisfaits de la liberté que leur accorde le décret "Jam dudum", et de la position qu'il leur donne; en troisième lieu, ils n'ont aucune répugnance à porter le nom de Laval, ce nom étant un des plus glorieux que l'on rencontre dans l'histoire de la Nouvelle-France; en quatrième lieu enfin, la rupture de ce fil par les soussignés constituerait de leur part un acte évident d'ingratitude. Votre Grandeur doit se rappeler, sans doute, que c'est le Séminaire de Québec qui est venu au secours de la Faculté et s'est chargé du paiement des émoluments des Professeurs et des dépenses de l'administration sans y être obligé, vu que le décret du 1.^{er} Février 1876 mettait tous les frais de l'établissement de la Succursale à la charge du diocèse de Montréal. Il est vrai que ces honoraires ont été très modiques au commencement, mais ils n'ont pas moins contribué à encourager les membres de la Faculté et à les faire travailler à la consolidation de l'Université Laval à Montréal.

Votre Grandeur, Monseigneur, qui s'est toujours montrée si empressée non seulement d'exécuter les ordres du Saint-Siège, mais de se conformer à ses désirs, doit voir avec joie l'établissement de l'Université Laval à Montréal se consolider. La Faculté de Médecine dont le fonctionnement est le seul qui ait rencontré des difficultés, se trouve aujourd'hui dans des conditions qui font prévoir son succès final: ses professeurs sont tous dévoués, le nombre de ses élèves augmente rapidement, le meilleur esprit règne parmi eux, et son enseignement est généralement reconnu pour être excellent et ne le céder en rien à celui des autres universités. Tout ce qu'il faut maintenant pour assurer définitivement le triomphe de l'Université Laval à Montréal n'est pas l'union avec l'Ecole, mais le concours actif et efficace de toutes les forces catholiques, ainsi qu'un secours annuel de quelques milliers de piastres, secours que les autorités religieuses ne manqueront pas de donner; car c'est pour elles le seul moyen de conserver le contrôle de la haute éducation. Le clergé, en prenant sous sa protection puissante l'Université Laval à Montréal, ne fera que continuer ses traditions passées; il sauvegardera par là les intérêts de la religion et de la science ainsi que ceux de la nationalité canadienne-française. Il est de la plus haute importance que le clergé ne laisse pas échapper cette occasion de conserver le contrôle de l'éducation universitaire. Plus tard la chose sera peut-être impossible. Car, il faut bien l'avouer, Monseigneur, l'idée de la laïcisation